

216C0204
FR0004031839-FS0057

20 janvier 2016

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

CYBERGUN

(Alternext)

Par courriers reçus le 20 janvier 2016, M. Diede Mink Van den Ouden a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 janvier 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CYBERGUN¹ et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions CYBERGUN hors et sur le marché.

¹ Société transférée du marché réglementé vers Alternext le 29 janvier 2014.